

Les items 48 et 49,—\$1,352 et \$5,826 respectivement, pour des pensions, sont adoptés sans débats.

Sur l'item 50,—50,000 pour rencontrer le montant probable requis pour des pensions aux vétérans de la guerre de 1812.

M. KIRKPATRICK demande quelques explications. Il désire savoir si ceux qui ont servi pour une plus courte période, devaient être placés sur le même pied que ceux qui ont servi pour une longue période, et si tous les régiments auraient un octroi, ou si ceux connus sous le nom de régiment de Glengarry qui, il croit, a été pensionné par les autorités de l'Hôpital Chelsea, auraient aussi une part. Il désire aussi savoir si les veuves des vétérans de 1812 recevraient une gratification.

L'HON. M. CARTWRIGHT dit qu'il craignait qu'on ne pouvait rien donner aux veuves. L'intention du gouvernement est de donner à tous les hommes en service actif qui comptent, il croit, probablement environ cinq ou six cents—comme de raison il ne pouvait dire le nombre exact, vu que des réclamations avaient été filées qui n'étaient pas appuyées par les archives.—Ceux qui reçoivent de l'aide doivent être âgés d'au moins soixante et six ou soixante et huit ans, parce que ceux qui ont pris part à cette guerre doivent être aujourd'hui âgés d'environ quatre-vingts ans ou plus. Les pensions seront autant que possible égales à celles accordées aux pensionnaires de l'armée régulière en Angleterre.

M. BROUSE dit que le gouvernement devait être félicité sur le montant d'argent déjà porté au budget, et il le félicitait sur celui-ci. Lorsque cette question vint devant la Chambre c'était en considération du mandat royal émané de l'Hôpital Chelsea à l'effet qu'il était entendu que certains soldats de l'armée de SA MAJESTÉ qui avaient pris part aux guerres de 1815 étaient dans l'indigence, et qu'il était proposé de leur accorder des pensions. Il regrette que le gouvernement anglais ait ignoré une demande des vétérans canadiens. La première fois qu'une demande fut envoyée en Angleterre la pension fut accordée, et trois ou quatre autres avaient été accordées. Depuis, le gouvernement a refusé une demande générale. La somme qu'on propose de voter

rencontrera, jusqu'à un certain point, les besoins de plusieurs de ces vétérans, et quand on saura que nous avons 500 ou 600 hommes dans cette partie du continent qui approchent 70 ans, cela tendra à dissiper l'illusion de certains journaux qui font allusion au Canada comme presque inhabitable. Environ 100 de ces vieux vétérans demeurent sur les bords du St. Laurent, et sont encore prêts à rendre service au pays, nonobstant les observations de l'hon. député d'Ontario-Sud. Il félicite le gouvernement d'avoir demandé ce crédit.

L'HON. M. POPE ajoute aussi ses félicitations, mais il croit que le gouvernement n'a pas été assez loin. Il ne voit pas pourquoi les veuves de ces vétérans n'auraient pas une part de cet argent. C'était une injustice qu'il espérait que le gouvernement considérerait.

L'HON. M. VAIL dit qu'il craint qu'il soit impossible de suivre la suggestion de son hon. ami. Si on donnait de l'aide aux veuves, la question s'élèverait, pourquoi ne pas secourir aussi les enfants qui ont perdu leur père. Il serait difficile de faire une distinction quand à la durée du service, mais il pense qu'il faudrait adopter la politique de donner autant à ceux qui viennent à la onzième heure, qu'à ceux qui ont servi tout le temps.

#### EN RÉPONSE À M. FLESHER.

L'HON. M. MACKENZIE dit que c'était l'intention de faire voter le crédit tous les ans.—L'item est adopté.

Sur l'item 51—\$8,000, indemnité aux pensionnaires au lieu de terres.

M. HAGAR demande des explications. Il dit qu'il y a des pensionnaires dans son comté à qui on a promis un octroi de \$100, mais il ne leur a jamais été donné. Il désire savoir ce que le gouvernement se propose de faire à leur égard.

L'HON. M. CARTWRIGHT dit que le gouvernement ne pouvait pas examiner aucune réclamation contre le gouvernement Impérial, excepté celles déjà reconnues.

M. KIRKPATRICK attire l'attention sur l'item de \$2,133 demandé comme pension à l'hon. L. A. WILMOT du Nouveau-Brunswick. Il croyait que M. WILMOT avait résigné sa charge, et